



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2021-006

19 mai 2021

OBJET : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETTERIES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13/08/2018, portant statuts de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

ARRÊTE

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers :

- il est interdit de déposer des déchets en dehors des bennes
- les agents sont dans l'obligation de fermer la déchetterie dès que les bennes sont pleines donc dans l'impossibilité d'accepter de nouveaux apports.

- Copie adressée à la mairie de Le Hom et à la gendarmerie

- Information aux élus du conseil communautaire

- Information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20210519-ARR-2021-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Affichage : 20/05/2021

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

